

Enquête publique

Livre 1^{er} du Code de l'environnement

Article D.29-7 et suivants

Code du Développement Territorial

Article D.IV.40 – R.IV.40-1 – D.VIII.13

Avis à la population

La société Elia Asset s.a., inscrit à la BCE sous le n° 0475.028.202 et dont le siège social est établi Boulevard de l'Empereur, 20 à 1000 Bruxelles, a introduit une demande de permis d'urbanisme pour un projet de catégorie B : projet soumis à étude d'incidences sur l'environnement.

Le projet, connu sous la dénomination de « Gramme-Rimièr », concerne :

le renforcement de la liaison aérienne 380kV existante entre les postes électriques de Gramme (Huy) et de Rimièr (Neupré). Le projet consiste en :

- Tirage d'un second terne entre les pylônes P2N et P33 (incluant la descente de ligne entre le P2N et le poste de transition) ;
- Construction d'une transition ligne-câble pour le passage en liaison souterraine (double terne) à proximité immédiate du poste de Gramme ;
- Remplacement de certains pylônes (P2 par le P2N et P27 par le P27N) ;
- Renforcement de structures (pylônes et fondations).

Implanté sur le territoire des Villes et Communes suivantes : Huy, Modave, Nandrin et Neupré. Les communes de Amay, Anthisnes, Engis et Tinlot - situées dans un environnement proche - ont été désignées comme étant susceptibles d'être affectées.

Les informations relatives aux enquêtes publiques dans chaque commune concernée :

Commune	Date d'ouverture	Date de clôture	Informations pour la consultation du dossier	Personne de contact	Destinataire et adresse pour l'envoi des réclamations et observations
Huy	30/10/2023	29/11/2023 (11h)	Tous les jours ouvrables, de 8h à 12h30, au service de l'urbanisme (rue des Frères Mineurs à 4500 HUY), sur prise de rendez-vous préalable + un soir / semaine jusque 20 heures, également sur rendez-vous pris au min. 24 heures à l'avance .	Service de l'urbanisme 085/21 78 21 urbanisme@huy.be	Par mail à l'adresse urbanisme@huy.be Par courrier : Collège communal - Grand Place 1 – 4500 HUY en indiquant la référence du dossier : 11.331
Modave	30/10/2023	29/11/2023	Du lundi au Vendredi uniquement sur rdv – possibilité de rdv le lundi entre 16h et 20h demandé au min 24h au préalable	Stéphanie Servotte Pascale Dewez Sophie Obyn	urbanisme@modave.be urbanisme2@modave.be Commune de Modave - Place Georges Hubin 1-3 4577 Modave
Nandrin	30/10/2023	29/11/2023	Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête à l'administration communale – Place Ovide Musin n° 3 à 4550 NANDRIN: <ul style="list-style-type: none">- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 ;- Du lundi au mercredi de 14h00 à 16h00 ;- Le jeudi de 18h00 à 19h30 ;- Sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance auprès de M. Xavier CALLEBAUT (085/51.94.99).	Laurence BIEVLIET (085/51 94 80)	Administration communale – Place Ovide Musin n° 3 à 4550 NANDRIN
Neupré	30/10/2023	29/11/2023	Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et le jeudi jusqu'à 20 heures. Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après seize heures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de Madame Moors, rue Duchêne, 30 (04.372.99.87).	Conseiller en aménagement du territoire et urbanisme : Madame Moors rue Duchêne, 30 (04.372.99.87).	Les observations écrites peuvent être adressées au Collège communal, rue des Deux Eglises, 16 à 4120 Neupré. Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet. Lieu et heure de clôture de l'enquête : rue Duchêne, 30 à 11h.
Amay	30/10/2023	29/11/2023 (11h)	Lundi au vendredi de 8h30-12h00, le jeudi de 16h00 à 19h00 sur rendez-vous pris 24h à l'avance auprès du service Urbanisme.	Service Urbanisme : 085/830.834 – Sophie PECHEUR (chef de service) cadastre.urbanisme@amay.be	Par mail Cadastre.urbanisme@amay.be Par courrier : Collège Communal – Chée Freddy Terwagne 76 – 4540 Amay
Anthisnes	30/10/2023	29/11/2023	le mardi de 14h à 18h ou du mercredi au vendredi de 8h30 à 12h, sur prise de rendez préalable durant la période d'enquête à l'adresse suivante: Administration communale, Service Urbanisme, Cour d'Omalus 1 à 4160 Anthisnes.	Service urbanisme – 04/383.99.86 ou 04/290.57.11 urbanisme@anthisnes.be Marie LEGAST ou Alexandra LECLAIR	Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal : <ul style="list-style-type: none">- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale, Cour d'Omalus, 1 à 4160 Anthisnes ;- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@anthisnes.be ;- remises à Mme LECLAIR ou Mme LEGAST, dont le bureau se trouve à l'administration communale, Cour d'Omalus, 1 à 4160 Anthisnes uniquement sur rendez-vous. L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera les références du dossier. Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme LECLAIR ou lors de la séance de clôture de l'enquête sur rendez-vous.
Engis	30/10/2023	29/11/2023	Du lundi au vendredi uniquement sur rendez-vous.	Service cadre de vie Laura MOZDZIEJ – Gradué(e) spécifique : 04/259.89.07 - cdv@engis.be	Par mail : cdv@engis.be Par courrier : Administration communale – Rue Reine Astrid 13 4480 Engis En indiquant la référence du dossier
Tinlot	30/10/2023	29/11/2023	Du lundi au vendredi uniquement sur rendez-vous OU un jour par semaine jusqu'à 20h à l'Administration communale UNIQUEMENT sur rendez-vous pris AU PLUS TARD 24h à l'avance.	Karin Borremans 085/830 912	Administration communale Collège communal Rue du Centre 19 4557 TINLOT – admin@tinlot.be

Les explications techniques peuvent également être obtenues auprès des personnes suivantes :

Le demandeur - Elia Asset S.A. : Par téléphone au 0800/18 002 ou par mail à riverains@elia.be

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande de permis d'urbanisme de la présente enquête publique est le **Fonctionnaire Délégué** :

- SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Energie – Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme – Direction de Liège I, Montagne Sainte-Walburge, 2 à 4000 Liège (04/224.54.53)